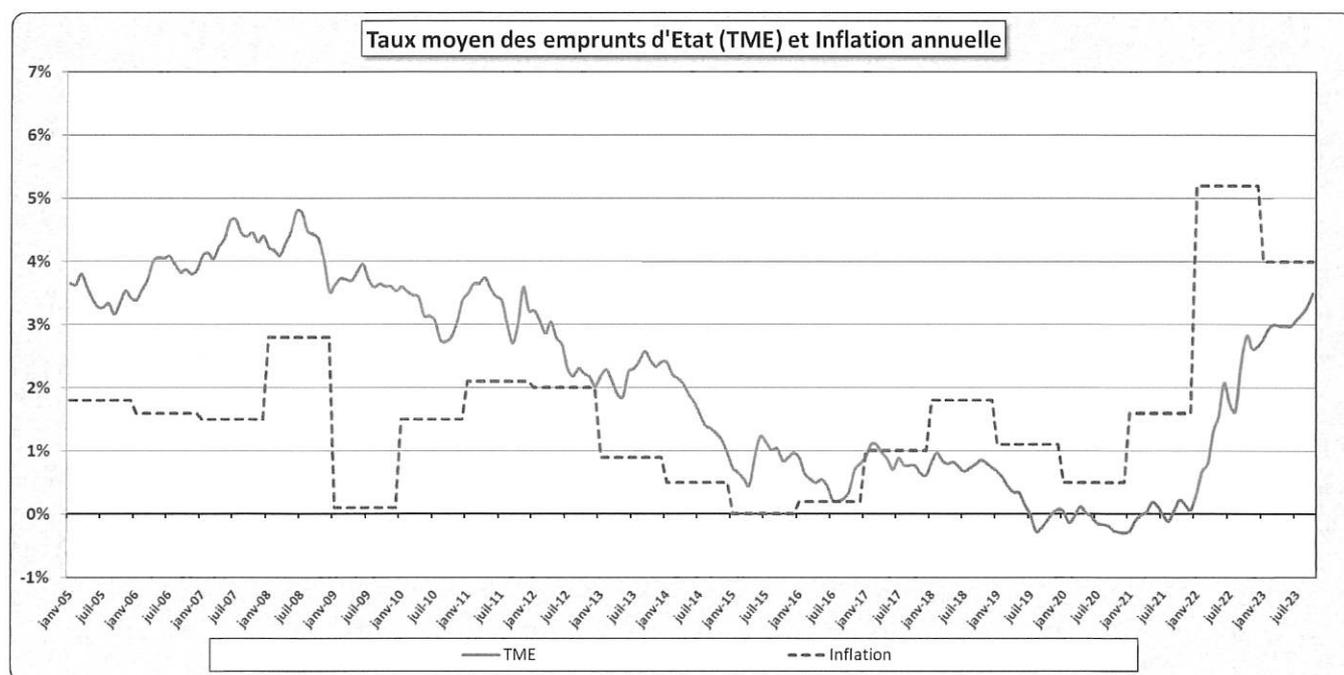


## BILAN ANNUEL DE LA GESTION DE LA DETTE ANNEE 2023

Pour soutenir l'activité économique au cours des dix dernières années, les banques centrales ont longtemps poursuivi une politique de taux d'intérêt bas, voire négatifs. La crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont déclenché dans le monde une forte inflation à partir des prix de l'énergie et des matières premières, ce qui a conduit les banques centrales à réagir en relevant leurs taux d'intérêt.

Ainsi, le taux moyen des emprunts d'Etat, qui évoluait auparavant dans les années 2000-2010 entre 3% et 4% est descendu progressivement à 2% en 2013, puis à 1% en 2015, pour devenir négatif en juillet 2019 et jusqu'à l'été 2021. Il s'est redressé au cours de l'été 2021 et se situe actuellement à 3,50%.

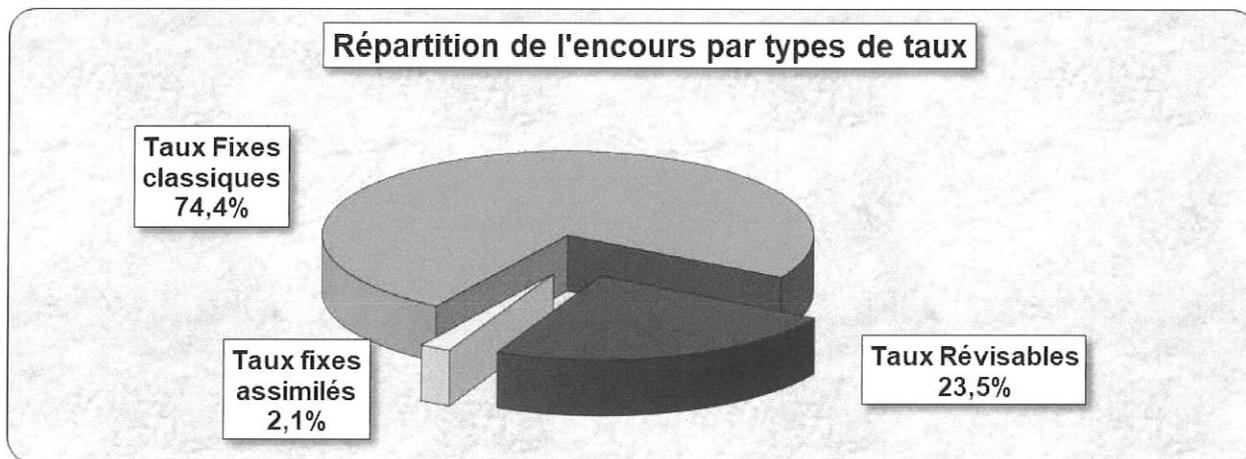


Depuis deux ans, les conditions de financement de l'ensemble des acteurs économiques (Entreprises, Etats, collectivités locales, particuliers ...) se sont donc sensiblement dégradées. Les collectivités locales, qui réalisent les trois quarts des investissements publics, n'y ont pas échappé.

La Ville d'Antony, qui avait choisi pendant la période de taux élevés (2000-2008) d'emprunter à taux variables, a donc privilégié sur les dix dernières années les emprunts à taux fixe, qui constituent aujourd'hui 76,5% de son endettement. La remontée des taux n'affecte donc pour l'essentiel que ses nouveaux emprunts.

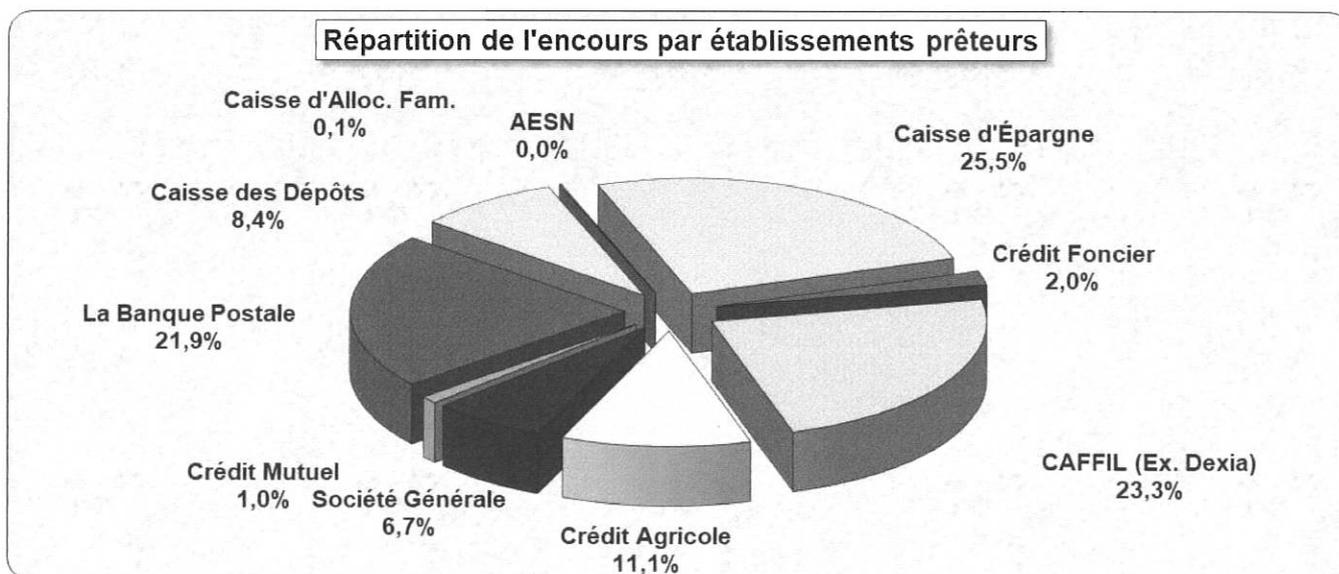
## 1 - Rappel des données synthétiques de la dette

- Encours au 1er janvier 2023 : 125,7 M€
- Encours au 31 décembre 2023 : 147,7 M€
- Répartition :
  - Fixe : 77%
  - Variable : 23%



- Taux moyen net [(Intérêts – Produits financiers) / Encours au 1<sup>er</sup> janvier] : 1,50%
- Durée moyenne résiduelle : 12 ans 7 mois

L'encours de la Ville est réparti sur les établissements bancaires suivants :



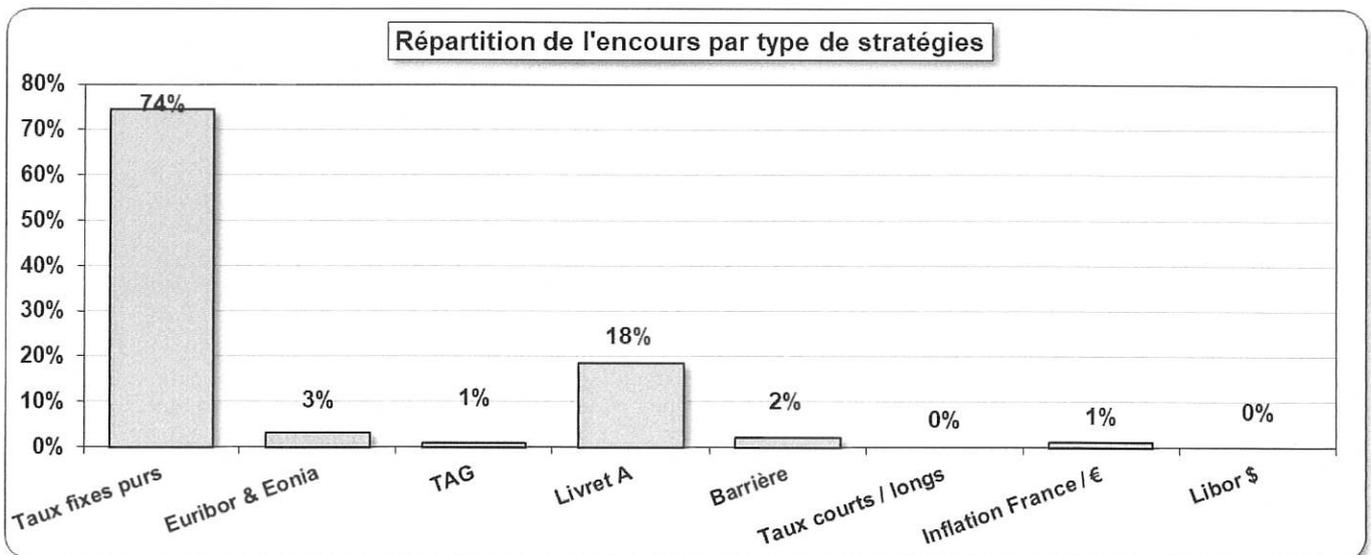
## 2 - Principales caractéristiques de la dette de la Ville d'Antony à fin 2023

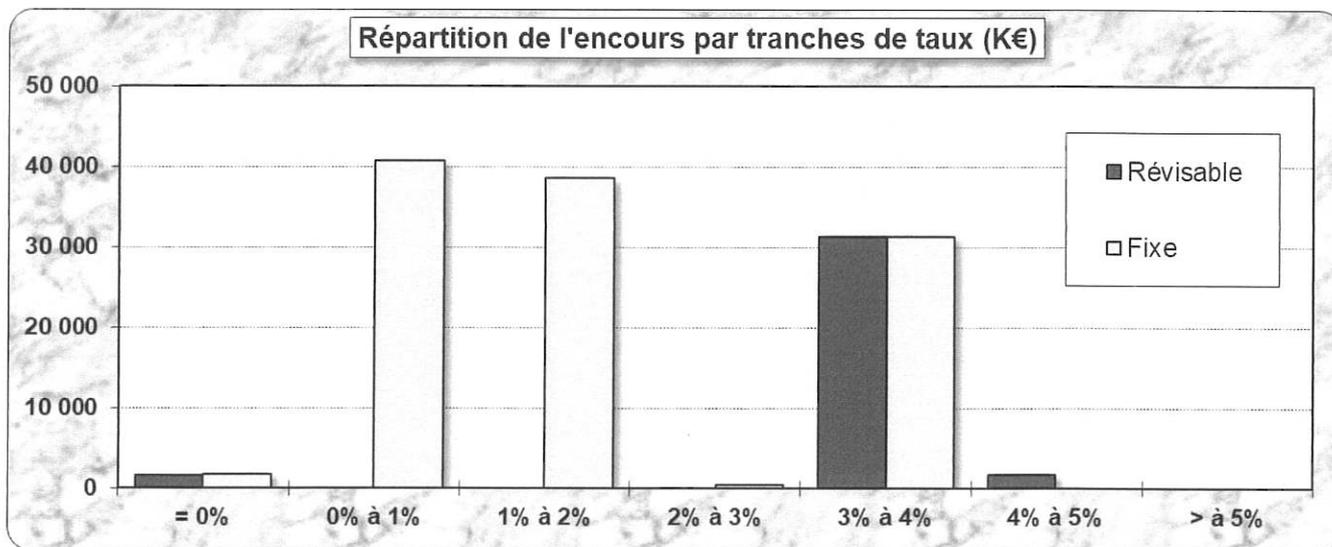
La dette communale présente des caractéristiques favorables, qui se sont renforcées depuis plusieurs années :

- Une forte proportion d'emprunts en taux fixe (Plus des 3/4 de la dette)
- Une sensibilité proportionnellement assez faible à la remontée des taux d'intérêt
- Une extinction progressive des emprunts structurés, réaménagés ou approchant de leur terme. A ce jour, il n'en reste qu'un, et bien orienté
- Un taux moyen net (1,50%) très éloigné des taux d'intérêts pratiqués actuellement (supérieurs à 4%) et surtout de l'inflation
- L'aide du fonds de soutien aux emprunts structurés (0,4 M€ perçus chaque année jusqu'en 2028)

Quelques statistiques à souligner :

- ↳ Près de trois quarts de la dette est en taux fixes classiques
- ↳ Près de 60% des frais financiers payés le sont toujours au titre d'emprunts à taux fixe
- ↳ Plus de 50% de l'encours bénéficie de taux inférieurs à 2% (fixes ou révisables)
- ↳ Un taux moyen net de 1,50% (Contre 1,11% l'année dernière)





A fin 2023, 97% de la dette est positionnée sur des encours classifiés 1A (Taux fixes, double phase, Euribor et Eonia, TAG, Livret A) et 1B (barrière simple). La part restante ne concerne plus qu'un encours, à savoir un produit structuré (fondé sur les écarts d'inflation), et qui bénéficie actuellement d'un taux à 0%.

La quasi-totalité de la dette, au sens de la Charte Gissler, est donc réputée sans risque, et présente une faible volatilité pour l'avenir.

Le taux d'intérêt moyen de la dette (1,50%) reste en outre très inférieur à l'inflation actuelle (4% à fin octobre 2023), ce qui allège mécaniquement le poids de la dette.

### **3 – Les opérations spécifiques menées sur l'année**

L'emprunt structuré n°11080 (Stratégie sur Libor \$ 12 mois) a été renégocié en mai 2023, pour anticiper la remontée de ses index sous-jacents. Il a été refinancé en taux fixe à 3,16% sur 10 ans, sans autre surcoût qu'une indemnité capitalisée de 7 K€. Cette opération a surtout permis de souscrire en parallèle un emprunt de 10 M€ en taux fixe à 3,87% sur 20 ans, à prix coûtant pour la banque.

### **4 – L'analyse des différents types d'encours composant la dette**

#### **a) La stratégie sur les emprunts à taux fixe : 109,9 M€ (74,4% de l'encours)**

Si depuis de nombreuses années, la baisse des taux d'intérêt sur l'ensemble des produits bancaires proposés aux collectivités locales a permis de financer à moindre coût les investissements communaux, l'orientation prise en faveur de la souscription d'emprunts à taux fixe a permis de limiter les effets de la remontée des taux, et de continuer à bénéficier de taux bas en période inflationniste, c'est-à-dire de dépréciation monétaire, qui allège le poids de la dette. L'inflation, on le sait, favorise les emprunteurs et ruine les rentiers.

Sur un plan stratégique, cela a été bénéfique à tous points de vue, compte tenu des taux souscrits, et notamment sur 2023.

Du fait de leur part majoritaire dans l'encours, cela contribue à stabiliser la charge de la dette existante pour l'avenir.

**b) La stratégie sur les emprunts à taux révisables : 33,1 M€ (22,4% de l'encours)**

Les emprunts à taux révisables indexés sur Euribor et Tag, essentiellement souscrits dans les années 2000, continuent de s'éteindre progressivement, et ne représentent plus que 4% de l'encours (5,9 M€). Si leurs taux ont remonté, ils restent inférieurs à des taux fixes actuels, et pourraient prochainement rebaisser.

Quant aux emprunts indexés sur le Livret A (27,2 M€), ils ont répercuté le relèvement de son niveau de rémunération (0,5% en février 2022 remonté progressivement jusqu'à 3% depuis février 2023). Par exception à la révision semestrielle, ce dernier taux s'appliquera jusqu'au 31 janvier 2025, mais pourrait baisser par la suite.

La faible volatilité des taux révisables et la tendance projetée pour l'avenir ne laissent pas supposer de difficultés pour les années à venir du fait de ces emprunts.

**c) La situation des produits structurés : 1,7 M€ (1,1% de l'encours)**

Les emprunts structurés disparaissent progressivement de l'encours de la Ville. Ils en représentent plus que 1% de la dette, réduit à un dernier emprunt.

↳ La stratégie « Inflation » (capital restant dû = 1,7 M€, soit 1,1% de l'encours)  
*Emprunt n°11075 (2 M€) classés « 2E »*

Cet emprunt est basé sur un différentiel d'inflation entre les zones française et européenne, la seconde devant en principe être supérieure à la première. Et grâce à une bonne configuration de ces niveaux d'inflation, la Ville continue de bénéficier en 2023 d'un taux effectif de 0%.

Sa durée résiduelle assez faible (4,5 ans), son poids dans l'encours et son taux effectif ne justifient pas de le réaménager.

**d) Les autres emprunts : 3,1 M€ (2,1% de l'encours)**

Ces deux emprunts à barrière dite « désactivante » offrent un taux fixe bonifié (par rapport à un taux fixe classique de l'époque), en l'occurrence 3,68% et 3,47%, tant que l'Euribor reste inférieur à 5,50%. Malgré la remontée des taux révisables et l'inflation actuelle, celui-ci reste très inférieur à ce seuil, réduisant le risque d'un taux péjoré.

**5 – Le bilan d'ensemble de la stratégie menée depuis plusieurs années**

Depuis plusieurs années, la Ville a profité d'une baisse régulière de ses charges financières, au point d'arriver à un taux moyen net de 1,11% en 2022.

En 2023, pour financer son important programme d'investissements, la Ville a mobilisé les emprunts suivants :

4,2 M€ en taux fixe à 0,85% sur 15 ans

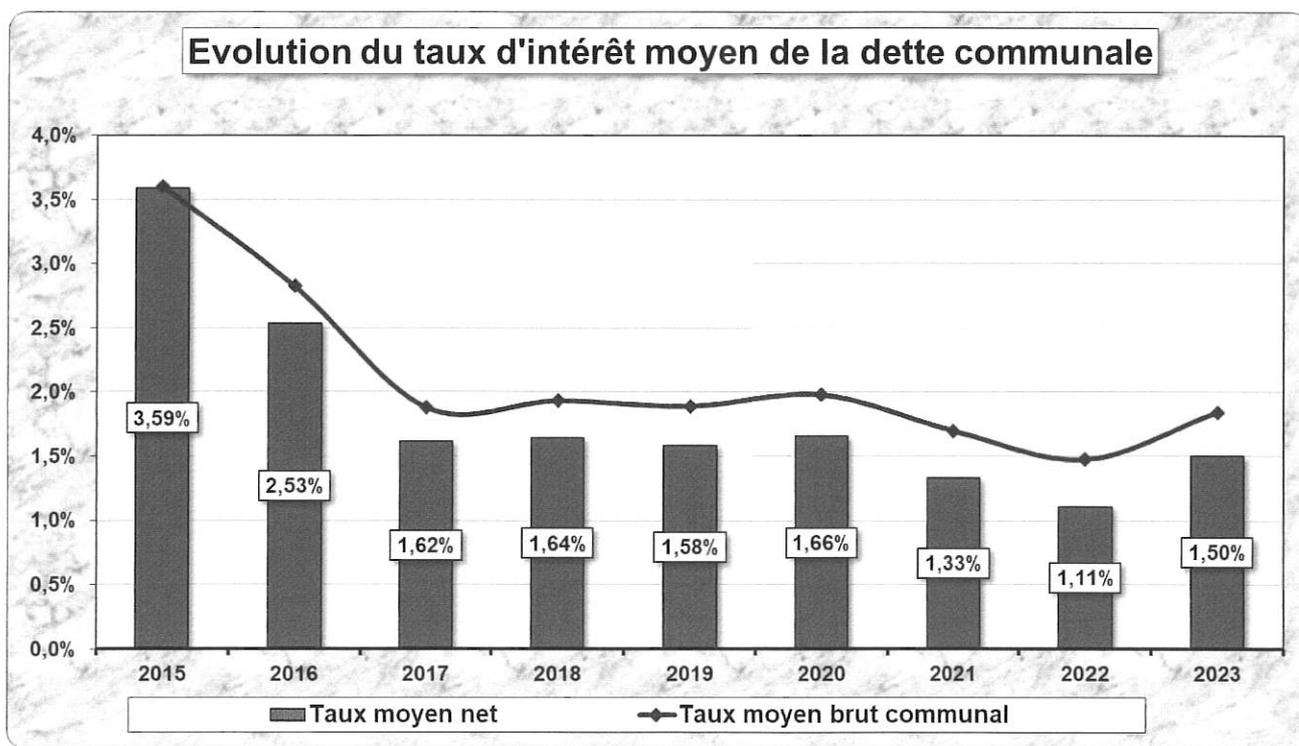
15 M€ sur Livret A +0,50% sur 20 ans, soit actuellement 3,50%

7,5 M€ en taux fixe à 3,28% sur 20 ans  
 10 M€ en taux fixe à 3,87% sur 20 ans  
 Soit 36,7 M€, ce qui porte le niveau de la dette à 147,7 M€.

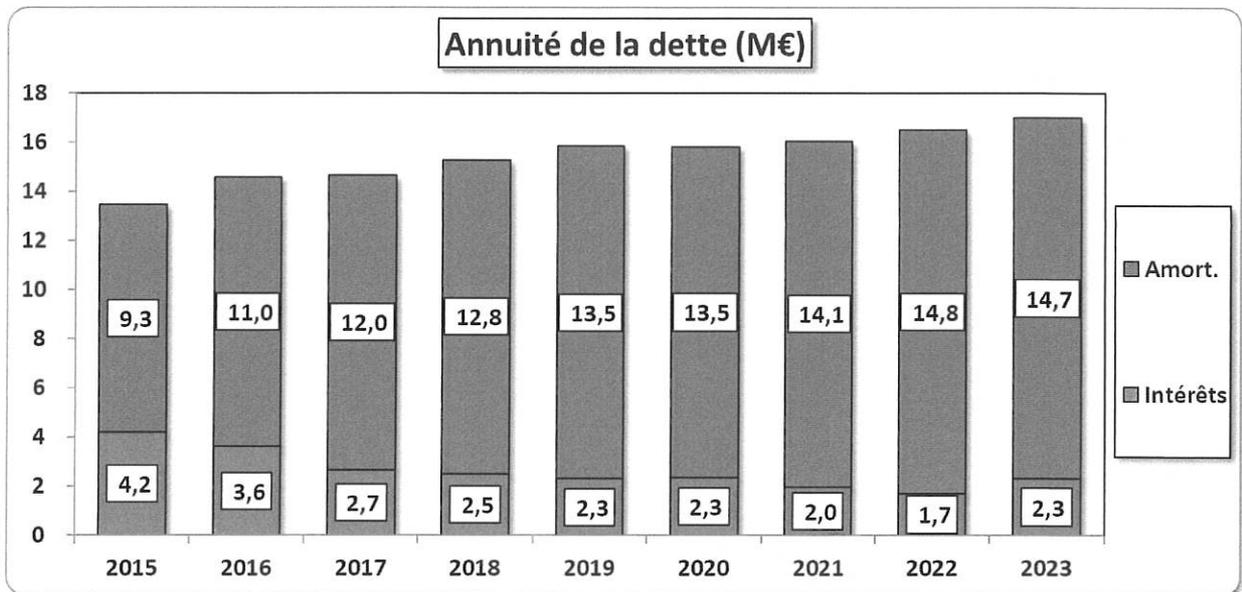
En 2023, cela se traduit par des charges d'intérêts proches de 2,3 M€ (contre 1,7 M€ en 2022 et 2 M€ en 2021), pour un taux moyen net de 1,50%.

En K€	Budget primitif	Compte administratif estimé
Intérêts de la dette	1 850	2 318
Produits financiers	430	426
<b>Intérêts nets</b>	<b>1 420</b>	<b>1 892</b>
<b>Taux moyen net</b>	<b>1,13%</b>	<b>1,50%</b>

Par ailleurs, les lignes de trésorerie ont été plus fortement sollicitées sur l'ensemble de l'année, et ont généré des charges financières plus importantes (0,7 M€), notamment en raison de la remontée des taux courts et de marges plus importantes.



L'annuité de la dette reste dominée par la part de l'amortissement du capital (14,7 M€), par rapport aux charges financières (2,3 M€), ce qui est structurellement positif.



Le volume global de l'encours, en augmentation sensible, car indispensable pour financer un cycle de forts investissements, reste en rapport avec la capacité d'autofinancement de la Ville, tant en valeur absolue (14 à 15 M€) qu'au regard de l'ensemble des ratios correspondants.